

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	DELLER	D 2.6	CH 9205 09

Constructeur DELLER AG, Feuerwehrrgeräte, Altmanstrasse 22, 8181 Höri
 Identification sur la plaquette du constructeur "D 2,6"
devant le No. du châssis -
 Plaquette constructeur à l'avant, en haut sur le timon
 Numéro du châssis à l'avant, en haut sur le timon
 Importateur principal -
 Véhicule homologué -

Châssis
 Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension caoutchouc Direction -
 Frein de service -

Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, à vis, câble ou chaîne de sécurité

Carrosserie remorque porte-échelle

Dimensions		intérieur	extérieur
Longueur			<u>6700</u>
Largeur			<u>1320</u>
Hauteur			<u>1050</u>
Porte à faux	av		<u>4600</u>
	ar		<u>2100</u>
Empattement			<u>-</u>
	Voies	av	<u>1120</u>
Distance arneau axe	av	ar	<u>4600</u>
Distance pivot		axe ar	<u>-</u>

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	<u>20</u>	<u>220</u>	<u>240</u>
Charge utile			
Poids total	<u>selon le bulletin de pesage</u>		
Poids garantis	<u>100</u>	<u>600</u>	<u>600</u>
Pneus	<u>5.90 - 13 cu</u>	<u>5.60 - 13</u>	
Ply/bar	<u>4 / 2,1</u>	<u>4 / 2,1</u>	
Charge	<u>890</u>	<u>790</u>	
pour V max	<u>100</u>	<u>100</u>	
Vitesse maximale selon constructeur			<u>80</u>
Vitesse maximale selon tenue route			<u>80</u>

Moteur de travail
 Marque _____ Type _____
 Brut _____ à/min _____
 Silencieux _____
 Mesure des gaz _____
 Déparasitage _____

Equipement
 Feux rouges R-S1 (E)
 Feux stop R-S1 (E)
 Clignoteurs ar 2a (E)
 Catadioptrés av I (E)
lat. I (E)
ar WEGU CH 1 0910 01
 Feux de gabarit av A (E)
lat. -
ar -
ar vers l'av A (E)
 Eclairage plaque l/ séparé
 Cale -

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail
Marque et type DELLER D 2.6
FH-No CH 9205 09
Carrosserie remorque porte-échelle

Poids à vide

Charge utile

Poids total

selon le bulletin de pesage

-

selon le véhicule tracteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Inscription dans le permis de circulation:

- 137 - Signalisation obligatoire: signal selon art. 35/4 de l'OCE;
- 223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé;
- 226 - Seuls peuvent être transportés les appareils de travail suivants: échelles des services du feu;
- 231 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix: ... ;